

## Forum de la Constituante

## Débats pour la Constituante



## Garantir l'égalité des chances!

Le débat sur le service public domine l'agenda politique suisse depuis plusieurs années. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer les votations récentes et à venir sur la politique énergétique, sur la banque postale ou la privatisation de Swisscom. Toutes les collectivités publiques se sont vues confrontées à des notions telles que nouvelle gestion publique, rationalisations, externalisations, mandats de prestations, privatisation et dérégularisation. Le canton de Fribourg est dès lors concerné: référendum contre la privatisation des EEF, expériences pilotes de nouvelle gestion publique, privatisation partielle de certains services (par exemple l'OCN), fusion des GFM et des TF au sein des Transports publics fribourgeois (TPF), restructuration du réseau postal, etc. La Constituante se doit d'aborder ces questions, trop importantes pour être laissées exclusivement aux aléas du temps et aux humeurs politiques du moment. Il lui revient de définir les traits fondamentaux des politiques publiques principales de ce canton. Le groupe socialiste de la

Constituante s'est penché attentivement sur ces questions et a publié récemment un rapport qui aborde sous l'angle constitutionnel les politiques des transports, de télécommunication, de desserte postale et électrique du canton. Cette question du service public partage profondément l'opinion, et notamment le Parti socialiste suisse. D'un côté, les étatistes exigent que l'Etat intervienne par le biais de ses services pour apporter les prestations d'intérêt public que la population ne peut choisir d'accepter ou de refuser. De l'autre, les libéraux estiment que le prestataire de service n'importe pas: seule compte la qualité des prestations.

Au terme d'un long et passionnant débat, le groupe socialiste de la Constituante a pris position sur cette question. Pour faire court: l'Etat est le garant de l'égalité des chances, il doit maintenir sa capacité propre à apporter les prestations du service public. Il n'importe pas de connaître le statut juridique des services ou des entreprises chargées de ces tâches. Ce qui par contre est déterminant, c'est l'efficacité du contrôle étatique sur les

entreprises en question. Nous demanderons par conséquent l'inscription dans la Constitution des principes suivants:

1. Lorsque les habitants n'ont pas le choix de bénéficiaire ou non d'une prestation, parce que celle-ci est décisive pour leur épanouissement social, le canton garantit cette prestation par l'intermédiaire de ses services ou d'entreprises qu'il

contrôle le plus largement possible.

2. Dans les cas où le droit supérieur prescrit une libéralisation des marchés, le canton doit s'efforcer de conserver une capacité propre à offrir les services indispensables à la population du canton.

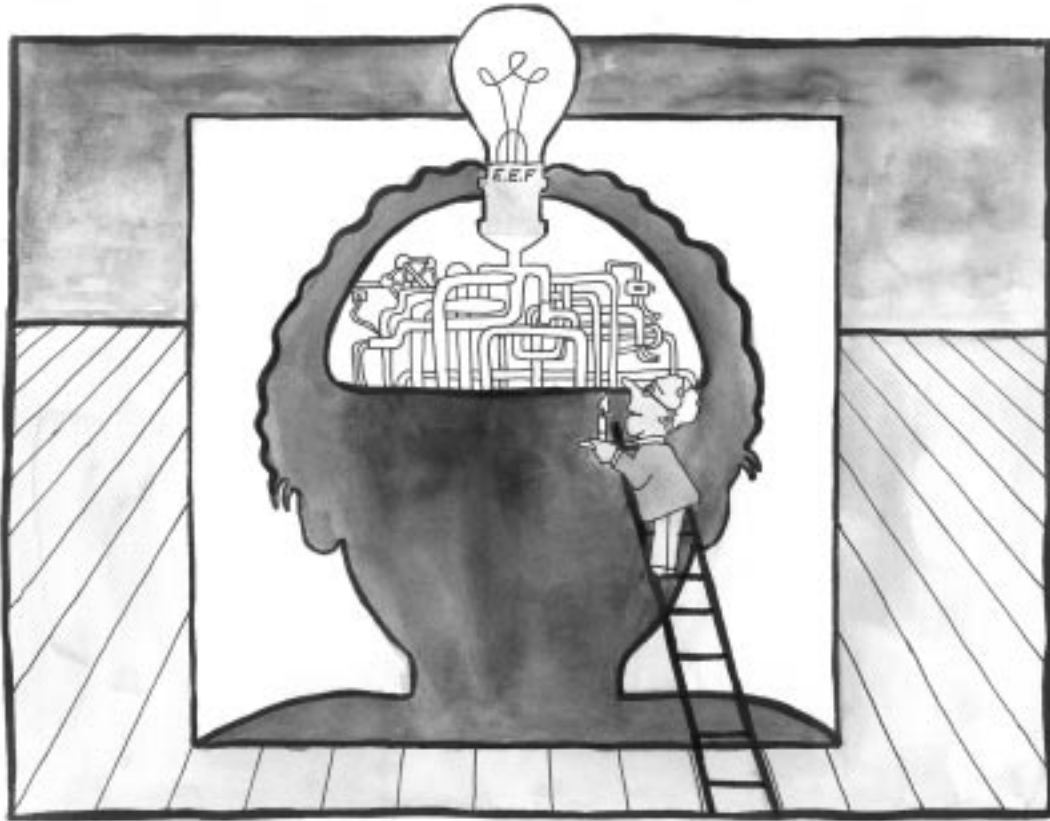
S'agissant du débat très actuel sur la privatisation partielle des EEF, nous estimons

que le projet du Conseil d'Etat ne garantit pas un contrôle suffisant à terme, parce qu'il autorise la cession d'une minorité de blocage à des tiers, qui pourraient dès lors peser lourdement sur les options stratégiques de l'entreprise. La question du service universel en matière de transports, de poste, de télécommunications et d'électricité, toutes ces questions liées au service public renvoient à la même interrogation: quel

rôle voulons-nous accorder à l'Etat? En tant que constituants, nous sommes appelés à répondre à cette question. En tant que citoyen, ma réponse est claire: l'Etat ne peut se contenter d'être le gendarme du marché. Il est plus qu'une instance de régulation. Il peut et doit si nécessaire intervenir comme acteur économique. Un NON franc et massif le 10 juin nous aidera à convaincre nos collègues à l'heure où la population veut

une autorité cantonale forte, garante de l'égalité des chances entre riches et pauvres, entre citadins et campagnards, entre centres industriels et régions périphériques. Au-delà de la simple question du statut juridique des EEF, nous sommes appelés à nous prononcer le 10 juin sur l'image et le pouvoir de l'Etat que nous construisons pour nos enfants.

Christian Levrat  
(ps, Gruyères)



2001

Stéphane Sugnaux

## Les missions de l'école

Basée sur une analyse de la situation actuelle de l'école fribourgeoise, la proposition de réaffirmer les missions de l'école obligatoire correspond au souci de donner un contenu humaniste à la formation de base, un concept complet de développement harmonieux de l'être humain appelé au respect et à la dignité. Cette analyse tient compte des évolutions présentes et futures de l'institution et des besoins de notre société en matière de suivi et d'appui à la famille. La mission première de l'école reste et doit rester l'acquisition de connaissances. Les usages méthodologiques et pédagogiques évoluent mais le souci de donner à l'élève des connaissances suffisantes afin qu'il puisse se développer et avoir en main les outils nécessaires à son épanouissement et à son entrée dans le monde actif demeure le même et tend même à se renforcer. Une tâche de plus en plus grande vise au développement de savoir-faire et de savoir-être. Donner pour mission à l'école de permettre à l'enfant de développer son sens affectif et social, c'est reconnaître la nécessité de promouvoir chez l'enfant le sens de la responsabilité et de l'analyse, de l'autonomie et du pouvoir décisionnel. Cette tâche éducative ne peut

s'accomplir sans l'apport des parents qui sont les premiers responsables du développement affectif et social de leur enfant.

L'école doit permettre aux enfants d'entrer en contact rapidement avec la culture. Qu'elle se présente sous telle ou telle forme, elle doit servir d'outil de travail dans l'analyse, dans la recherche, dans la découverte de modes de pensée et d'expression. Références ou base de travail, qu'elle soit littéraire ou picturale, elle permet d'ouvrir les horizons et éveille l'intérêt à une richesse collective. Elle incitera certains à entreprendre des créations, développera l'expression par le partage des émotions au travers de domaines différents et rassembleurs (acquisition du vocabulaire adéquat). Comme elle le fait actuellement, l'école doit poursuivre son effort afin de permettre à chacune et à chacun d'acquiescer une formation de base dans les domaines manuels et plastiques. Il s'agit de mettre en place des connaissances pratiques et utiles au travers d'activités créatrices manuelles.

Ce que peut apporter l'école aux enfants dans le domaine du développement physique est primordial. En effet, au travers d'activités multiples et variées, l'enfant est confronté à de nouveaux

défis, découvre de nouvelles disciplines, prend goût à l'effort et aux jeux. Il aiguise son sens de la compétitivité, il partage les joies du jeu collectif. L'épanouissement qu'il peut acquiescer durant ses années de scolarité trouve souvent un écho dans le monde associatif par la suite et dans un engagement parallèle à son activité professionnelle.

Investir du temps, investir des forces, qu'elles soient financières ou qu'elles soient structurelles, c'est engager un processus de construction de notre futur, c'est accompagner l'évolution de notre société vers un bénéfice humain. Le groupe «Education et formation» a décidé de mettre cette question sur la table et de prendre le temps de s'informer, de débattre, de prendre le pouls, de vivre avec de nombreux intervenants ce moment de réflexion indispensable pour notre école et notre société. Vous pouvez participer à ce débat en offrant vos remarques, vos soucis, vos propositions à la quinzaine de constituants composant actuellement le groupe. Une adresse e-mail est à votre disposition: [educationformation@freesurf.ch](mailto:educationformation@freesurf.ch).

Stéphane Sugnaux  
(ps, Vuisternens-devant-Romont)

## Derrière les triangles orange

Qui n'a jamais aperçu ces chères petites frimousses avec leurs désormais mythiques triangles orange? Chacun d'entre nous connaît ces enfants qui se rendent d'un pas léger vers leur école enfantine. «Mais que viennent-ils faire dans notre Constitution cantonale», me direz-vous? Eh bien la future charte de notre canton sera avant tout pour eux. Mais oui, ces enfants, qui sont l'avenir du pays fribourgeois, méritent que l'on s'attarde à leurs besoins. C'est pourquoi l'école enfantine doit être prise en considération dans la prochaine Constitution. Actuellement, le niveau préscolaire relève presque exclusivement des communes. Ce qui peut s'avérer dangereux sachant que toutes les collectivités publiques n'offrent pas les mêmes possibilités à leurs enfants.

Il me semble juste que ce degré d'enseignement possède un statut égal à celui des classes primaires. En effet,

l'année enfantine a pour but de contribuer au développement de l'enfant, tant dans les domaines sociaux, affectifs, moteurs, créatifs, que dans les activités intellectuelles et cognitives. L'étape en classe enfantine prépare

l'enfant à son entrée dans le cursus primaire. Elle lui offre des apprentissages ludiques qui lui permettent d'acquiescer des connaissances tout en jouant. Alors pourquoi ne pas légaliser cette étape primordiale et

l'insérer dans le cursus scolaire obligatoire? Arrêtons de parler de «petite école» avec ses «jolis bricolages» et ses «petites activités». Le travail qui en découle est la base pour un départ sûr et stable qui se retrouvera dans toutes les étapes de la vie.

J'espère que tous les constituants y penseront dans leurs prochains débats et discussions, car c'est l'avenir de leurs enfants et petits-enfants qui est en jeu...

Catherine Jaquet (pdc, Bulle)

## BRÈVES

## COMMISSION DES LANGUES: NOUVELLE PRÉSIDENTE.

Bernadette Hänni (ps, Morat) a repris la présidence de la commission 1 (principes fondamentaux, relations extérieures et langues). Vice-présidente jusque-là, la socialiste prend la place laissée vacante après la démission de Nicole Dévaud (udc, Villorsonnens). Le secrétariat de la Constituante communale que cette candidature, proposée par le groupe socialiste, était soutenue à l'unanimité par la commission 1: «Aucun des six autres groupes n'a proposé de candidature, l'UDC en particulier renonçant à son droit à une présidence de groupe.»

## DISTRICT DU LAC: NOUVEAU CONSTITUANT.

A la suite de la démission de Marcel Schuwy, à Villarepos, le préfet du Lac a proclamé élu à la Constituante Ueli Johnner-Etter, à Chiètres. Il était le troisième des candidats qui viennent ensuite sur la liste «UDC et indépendants», les deux premiers ayant renoncé à exercer ce mandat. Agé de 57 ans, marié et père de trois enfants, Ueli Johnner est agriculteur et maître maraîcher. Il a été durant dix ans conseiller communal, il siège au Synode de l'Eglise évangélique réformée et prendra place dans la commission 4 (droits politiques, révision de la Constitution, dispositions transitoires).

## Ecrivez-nous!

Lecteurs ou constituants, vous pouvez nous écrire à La Gruyère, «Forum de la Constituante», C.P. 352, 1630 Bulle 1, ou par message électronique à l'adresse [redaction@lagruyere.ch](mailto:redaction@lagruyere.ch). Vos lettres seront publiées chaque mardi du mois. Elles sont soumises aux mêmes usages que les textes destinés à la rubrique «Tribune libre».